

Bilan d'une première année de réalisation

Notre contrat de bassin Tille a été signé par tous nos partenaires le 28 novembre 2011. Il est entré maintenant dans sa phase de réalisation.

La concertation menée tout au long de la phase d'élaboration a façonné le contrat à l'image de notre bassin et dans le paysage politique et économique du territoire. Cette concertation nous permet aujourd'hui d'aborder les projets dans un contexte optimal et dynamique.

Cette première année de réalisation a été riche puisque de nombreux projets issus des 4 thématiques (qualité, ressource, milieu et communication) ont été lancés. Sur les 18 millions d'euros du contrat total, plus de 3 millions ont été engagés en 2012, pour beaucoup dans des études de définition préfigurant autant de travaux à venir en 2013/2014.

La gouvernance générale du bassin a également évolué grâce à la mise en place de la CLE (Commission Locale de l'Eau) du SAGE, présidée par Mme Catherine LOUIS. Nul doute que cette nouvelle étape de concertation ajoutera au dynamisme de notre territoire.

Didier REDOUTET
Le président du Comité de rivière

Lutte contre la pollution par les pesticides : signature de la charte jardinerie

Les jardiniers amateurs représentent une part considérable de la consommation des produits phytosanitaires puisque sur les 24 millions de foyers français, 13 millions ont un jardin et 4 millions un jardin d'intérieur.

Chaque année, les jardiniers amateurs utilisent entre 3 et 8% du tonnage total de produits phytosanitaires achetés.

Les utilisateurs particuliers connaissent mal la réglementation qui encadre l'usage de ces molécules et plus encore, les risques qu'une mauvaise utilisation engendre pour la santé et l'environnement.

Il est difficile d'agir auprès des particuliers car il faut changer leur comportement et leurs pratiques phytosanitaires.

Les jardinerie sont au contact direct des utilisateurs particuliers, c'est pourquoi il apparaît pertinent de diffuser par leur voie des recommandations et conseils.

La FREDON Bourgogne (Fédération Nationale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Bourgogne) instaure une charte, signée officiellement le 3 décembre 2012 par les jardinerie, les associations, les collectivités et les administrations partenaires.

L'objectif de cette charte est de diminuer durablement la consommation de produits phytosanitaires dans les jardins en orientant les consommateurs aussi souvent que possible vers des solutions sans pesticides. Il s'agit également de privilégier les actions préventives aux solutions curatives.

Les jardinerie signataires s'engagent à former leur personnel afin de mieux guider leur clientèle.

Des affiches et fiches techniques leur seront également distribuées.

L'opération se déroule dans un premier temps sur deux secteurs pilotes en Bourgogne en 2013, dont l'axe Chalon-sur-Saône/ Dijon qui concerne directement notre bassin versant.

MAITRISE D'OUVRAGE : FREDON Bourgogne

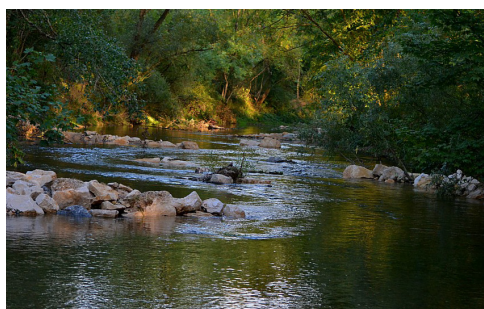


Réalisé par :

Avec le concours de :

Diversification de la Tille à Til-Chatel

Comme la majorité des cours d'eau du territoire, la Tille a subi de profondes modifications physiques au cours de son histoire.



A Til-Chatel, en secteur intermédiaire, la rivière montre les traces d'importants curages qui se sont déroulés dans les années 1970.

Ces aménagements ont plusieurs conséquences majeures :

- Un enfoncement du cours d'eau dans ses sédiments ; la Tille s'écoule parfois directement sur le substrat géologique,
- Une augmentation de la pente du cours d'eau, ce qui engendre une augmentation des vitesses d'écoulement, une aggravation des inondations en aval et des étiages,
- Une perte d'habitats pour la faune et la flore,
- Une perte des échanges rivière/nappe (recharge de nappe et autoépuration).

Afin de rétablir localement l'ensemble de ces fonctions, l'AAPPMA de Til-Chatel et la Fédération de pêche de Côte d'Or ont souhaité inscrire un projet de diversification au Contrat de Bassin.

Les travaux ont consisté à créer des épis dans le lit mineur qui augmentent le niveau d'eau en étiage, varient les vitesses d'écoulement, créent des habitats pour la faune et favorisent la remobilisation des sédiments.

Les épis ont été dimensionnés pour ne pas augmenter le risque d'inondation en crue.

Les travaux ont fait l'objet d'une procédure au titre de la Loi sur l'Eau et se sont déroulés en septembre 2012.

MAITRISE D'OUVRAGE : Association pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Til-Chatel et Fédération de pêche 21.

ETUDE PREALABLE : Réalisée en interne avec l'aide de l'EPTB Saône et Doubs.

COUT DES TRAVAUX : 29 000€ TTC

Gestion concertée des ouvrages hydrauliques

Le bassin versant de la Tille compte 79 ouvrages hydrauliques sur le réseau hydrographique principal. 50 d'entre eux sont équipés de vannes qui sont manœuvrées sans concertation par leurs gestionnaires.

Une description précise des ouvrages a été réalisée (fonctionnement, historique, équipements..) puis chaque propriétaire d'ouvrage a été rencontré et questionné sur ses pratiques de gestion et les difficultés rencontrées.

Ces informations ont permis de définir une charte de bonne gestion des ouvrages qui sera envoyée aux propriétaires après validation.

Cette charte précise les objectifs liés à une bonne pratique générale sur le bassin ainsi que les modalités individuelles d'intervention.

MAITRISE D'OUVRAGE : SITIV (Syndicat Intercommunal de la Tille, de l'Ignon et de la Venelle)

COUT DE L'ETUDES : 39 000€ TTC

Traitement des sédiments d'Is-sur-Tille par traction animale

Les atterrissements de l'Ignon au centre d'Is sur Tille ont été traités par traction animale (scarification et extraction partielle) afin de favoriser la mobilité naturelle des matériaux et d'améliorer la capacité d'écoulement en crue au droit des ouvrages sur la rivière.

Ces travaux sont soumis à autorisation au titre de la Loi sur l'Eau qui a été accordé par un arrêté interpréfectoral.

En raison des enjeux écologiques de l'Ignon et du Bief des fossés, entre autre lié à la présence de la Lamproie de Planer, aucun engin lourd n'a pu pénétrer dans le lit mineur du cours d'eau.

Pour pallier à ces limitations, les opérations de scarifications et d'arasement (grattage et abaissement) ont été réalisées par traction animale.

L'utilisation de chevaux a permis de limiter la pénétration dans le lit mineur tant pour l'accès au chantier que pour sa réalisation.

Cette opération sera suivie de l'observation de l'évolution des atterrissements, qui sera réalisé avec l'aide de l'EPTB Saône et Doubs.

MAITRISE D'OUVRAGE : SITIV (Syndicat Intercommunal de la Tille, de l'Ignon et de la Venelle)

COUT DES TRAVAUX : 27 000€ TTC

